

# REPLACEMENTS COURTES DURÉES (RCD)



**DANS LE SECOND DEGRÉ :**

# ATTENTION ARNAQUE !

reentrée 2023

Alors que les remplacements sont un point noir depuis des années, Gabriel Attal ne fait pas exception et nous promet, comme ses prédécesseurs, « un enseignant devant chaque élève ». Un décret sur le RCD a été publié cet été. Les solutions proposées sont sans surprise : faute d'un investissement massif dans les moyens humains nécessaires aux établissements, elles accentuent la dérive managériale avec le Pacte et vont dégrader les conditions d'études et les enseignements dispensés aux élèves.

- Le décret institutionnalise la gestion des RCD (moins de 15 jours) au sein de chaque établissement. Pour y répondre, les chef-fes d'établissement devront mettre en place un plan annuel présenté au CA après consultation du conseil pédagogique et validé par les Académies.

- Les remplacements seront assurés sous forme d'heures de cours mais pourront aussi prendre la forme de séances pédagogiques numériques encadrées par des AED !

- Les remplacements seront prioritairement assurés par les collègues engagé-es dans le Pacte avec la mission RCD 18h prédominante sur les autres missions et quasiment obligatoire (voir notre analyse du Pacte). Cette mission aura un impact sur les EDT avec des créneaux bloqués pour ces collègues, sur lesquels les chef-fes d'établissements pourront caler les RCD. Comme précédemment, les directions pourront aussi solliciter ponctuellement des collègues. L'appel aux TZR n'est envisagé qu'en dernier recours, « si disponibles ».

**Ces mesures purement comptables sont un non-sens pédagogique et ne répondent pas aux besoins des élèves !** Les remplacements en interne se feront dans les matières des enseignant-es volontaires et non celles des collègues absent-es, le ministère comptant sur un effet de compensation sur l'année comme par magie... Les classes prises en charge ne seront pas forcément celles de l'enseignant-e remplaçant-e. Alors que la charge de travail des enseignant-es est déjà conséquente, la prise en charge de RCD par des collègues en plus de leur service (déjà souvent alourdi d'HSA) est une prime au mauvais travail et une dégradation du suivi des élèves. Que dire de la diffusion de vidéos ou des activités en ligne, encadrée par des AED avec une médiation limitée ! Il s'agit plus d'occupation que de pédagogie ! Cela alourdira la service des AED qui n'ont pas vocation à se substituer aux enseignant-es et sont déjà sollicité-es pour leurs missions de vie scolaire avec des effectifs souvent insuffisants.

**La CNT-SO appelle clairement les collègues à refuser le Pacte et les RCD. Aux collègues tenté-es par la carotte financière nous disons : attention, les logiques individuelles à court terme sont aussi une menace collective pour tous les personnels dans le futur (annualisation des services, hausse du temps de travail ou remise en cause des congés). Déjà, le ministre a développé un discours menaçant sur la formation continue, qu'il aimerait voir effectuer en dehors de nos ORS, sans parler des préconisations récurrentes de la Cour des comptes !**

Les défauts de remplacement, problème qui empoisonne la vie des élèves, parents et personnels ne relève pas d'un absentéisme des enseignant·es mais bien d'un manquement structurel de l'institution scolaire ! Il doit être au cœur du grand « plan d'urgence » pour l'Éducation que nous revendiquons :

- embauches massives de personnels pour limiter le nombre d'élèves par classe et améliorer l'encadrement vie scolaire
- remplacements par des titulaires remplaçant·es y compris pour les absences de moins de 15 jours
- revalorisation salariale et rattrapage de l'inflation pour l'ensemble des personnels sans missions supplémentaire

#### **SOURCE :**

Décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré

### **Bulletin d'adhésion**

Nom/Prénom : .....

École/Établissement : .....

Coordonnées (adresse, téléphone, mail) : .....

.....

Bulletin à renvoyer à : **CNT-Solidarité Ouvrière (secteur Éducation)**  
4 Rue de la Martinique, 75018 Paris

**Vous pouvez également nous contacter par mail ou directement sur notre site internet (voir ci-dessous).**

✉ [fede.educ.public@cnt-so.org](mailto:fede.educ.public@cnt-so.org)

 [EducationCNTSO](#)  [educationso](#)  <https://educ.cnt-so.org/>